

Communiqué de presse

6.6.2008

La SWX publie le rapport annuel 2007 de l'Instance pour la publicité des participations

Le dixième rapport annuel de l'Instance pour la publicité des participations de la SWX Swiss Exchange SA reflète les modifications détaillées intervenues dans le droit sur la publicité des participations, modifications décidées par l'Assemblée fédérale et la Commission fédérale des banques (CFB) en 2007. Les nouvelles prescriptions prévoient des seuils de déclaration supplémentaires et élargissent le domaine d'application du droit sur la publicité des participations, d'où résulte un fort accroissement du nombre des déclarations. En 2007, l'Instance pour la publicité des participations a adressé une dénonciation à la CFB dans 58 cas pour cause de soupçon de violation de l'obligation de déclarer. Comme précédemment, on a détecté des manquements au respect d'imposition des obligations relatives à la publicité des participations. En 2007 non plus, les enquêtes de la CFB sur d'éventuelles violations n'ont pas débouché sur des sanctions de la part du Département fédéral des finances.

L'Instance pour la publicité des participations (IPP) a édicté en 2007 33 recommandations concernant des exemptions et allègements ou décisions préliminaires, ce qui constitue un record par rapport au nombre de recommandations émises depuis l'introduction des devoirs en matière de publicité des participations. Avec 944 déclarations y relatives, soit un doublement par rapport aux années précédentes, 2007 a enregistré un nouveau chiffre record. Il est à noter que l'augmentation du nombre d'annonces entraînée par la révision du droit sur la publicité des participations ne s'est répercutée sur ce chiffre qu'au mois de décembre, puisqu'une importante partie de la révision n'est entrée en vigueur qu'au 1^{er} décembre 2007.

Dans 58 cas, l'IPP a procédé à une dénonciation auprès de la Commission fédérale des banques (CFB) pour cause de soupçon de violation de l'obligation de déclarer. La CFB enquête sur chaque cas et transmet éventuellement le dossier au Département fédéral des finances. En cas d'infraction au droit en matière de publicité des participations, le Département fédéral des finances prononce des sanctions. En 2007, l'IPP n'a pas eu connaissance de sanctions prononcées par le Département fédéral des finances.

Le rapport annuel donne une vue d'ensemble des révisions du droit sur la publicité des participations effectuées en 2007 et résume les principales recommandations émises par l'Instance pour la publicité des participations, abordant au passage les thèmes suivants:

- Délégation des décisions de placement et de l'exercice du droit de vote par une direction de fonds à la banque de dépôt et à la société-mère
- Actionnaire et société en tant que groupe soumis à l'obligation de déclarer
- Déclaration des «contracts for difference»
- Déclaration d'un «equity swap» en tant que cas d'application d'un instrument financier offrant la possibilité économique d'acquérir des titres de participation en vue d'une offre publique d'acquisition

- Exemptions de l'obligation de déclarer les instruments financiers en cas de «pin risk»

Le rapport annuel 2007 de l'Instance pour la publicité des participations de la SWX Swiss Exchange SA est disponible, en allemand, à l'adresse Internet suivante:

http://www.swx.com/admission/being_public/disclosure/annual_reports_fr.html

Sous http://www.swx.com/admission/being_public/disclosure_fr.html vous trouverez des informations complémentaires sur la publicité des participations.

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, Head Media Relations est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75
Fax: +41(0)58 854 27 10
E-mail: pressoffice@swx.com

SWX Swiss Exchange

La SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, la SWX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. Un simple clic de souris suffit pour négocier, payer, exécuter ou confirmer une transaction. www.swx.com

La SWX Swiss Exchange est une entreprise de Swiss Financial Market Services AG. Swiss Financial Market Services AG offre au niveau international des services de premier ordre dans les domaines du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements.